

Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2022

2022

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des Assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2022, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Mutuelle Ociane Matmut,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états réglementaires publics (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration de Mutuelle Ociane Matmut du 28 mars 2023 et par le Conseil d'administration de Sgam Matmut du 29 mars 2023.

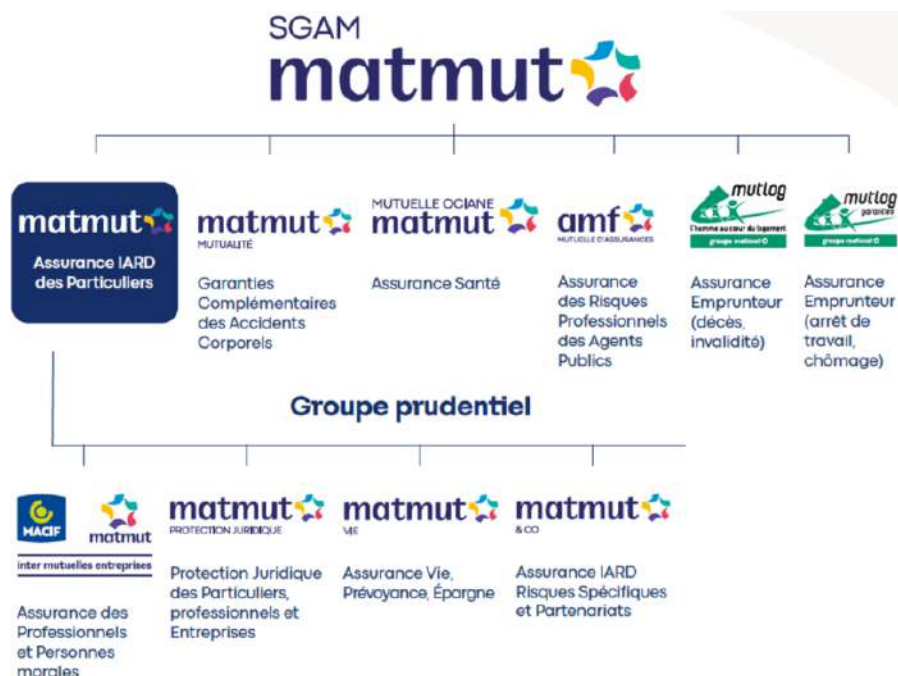
SOMMAIRE

Synthèse	3
PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	6
A1 - Présentation de l'activité	6
A2 - Résultats de souscription	7
A3 - Résultats des investissements	7
A4 - Résultats des autres activités	7
A5 - Autres informations	8
PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	9
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance	9
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité	11
B3 - Gestion des risques	13
B4 - Système de contrôle interne	15
B5 - Fonction d'Audit Interne	16
B6 - Fonction Actuarielle	17
B7 - Sous-traitance	18
B8 - Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité	19
B9 - Autres informations	19
PARTIE C - PROFIL DE RISQUE	20
C1- Risque de souscription	21
C2 – Risque de marché	21
C3 – Risque de crédit	23
C4 – Risque de liquidité	24
C5 – Risque opérationnel	25
C6 – Autres risques importants	26
C7 – Autres informations	26
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	27
D1- Actifs	28
D2 – Provisions techniques	30
D3 – Autres passifs	31
D4 – Méthodes de valorisation alternatives	32
D5 – Autres informations	32
PARTIE E - GESTION DU CAPITAL	33
E1- Fonds propres	33
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	34
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	34
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	35
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	35
E6 – Autres informations	35
ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS	36

SYNTHESE

ACTIVITE ET RESULTATS

Mutuelle Ociane Matmut est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut.



Au 31 décembre 2022, la Mutuelle Ociane Matmut assure plus de 815 000 bénéficiaires dans un contrat de complémentaire Santé. Tout au long de l'année 2022, le développement de la Mutuelle Ociane Matmut a été dynamique, avec une progression du portefeuille de sociétaires de +6%, ce qui constitue une bonne performance dans un marché saturé.

- Le chiffre d'affaires atteint 409.7 millions d'euros, en hausse de 6% par rapport à 2021 en lien avec l'augmentation du portefeuille d'adhérents, tandis que les tarifs au 1^{er} janvier 2022 n'avaient pas augmenté (hors effet âge) ;
- La charge de prestations s'établit quant à elle, à 351 M€, en hausse de 9% par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation des dépenses de santé s'explique par l'augmentation du portefeuille d'adhérents, mais également par la reprise des épidémies saisonnières (grippes en avril et décembre 2022), et par un niveau important des consommations sur les actes impactés par la réforme « 100% Santé » (dentaire, optique et audio).

SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance mutualiste de la Mutuelle Ociane Matmut garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de la mutuelle et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions

clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

Depuis 2018, le Groupe Matmut, dont Ociane Matmut est une des entités, s'est structuré juridiquement sous la forme d'une SGAM prudentielle.

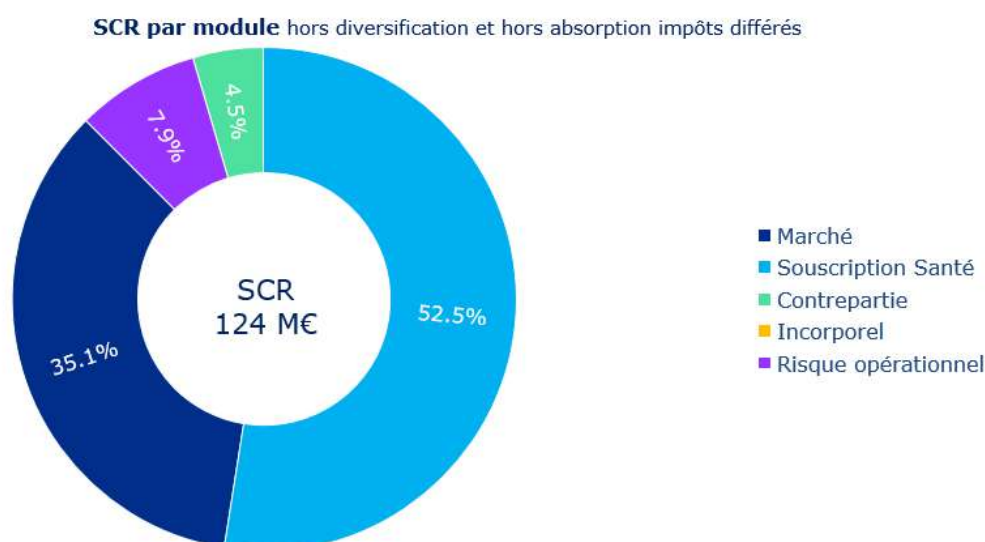
Cette structuration a un double objectif :

- Adapter le modèle organisationnel et de gouvernance du Groupe à ses ambitions stratégiques et de développement ;
- Mettre en place une organisation et une gouvernance qui répondent aux exigences de la directive Solvabilité II et aux possibilités ouvertes par la transposition en droit français de cette directive en matière de structuration d'un groupe prudentiel mutualiste.

La structuration en groupe prudentiel a pour effet d'installer une tête de Groupe prudentielle incarnée par la **SGAM Matmut** (tête de groupe), et de renforcer les liens de solidarité existants entre les différentes entreprises affiliées.

PROFIL DE RISQUE

La Mutuelle Ociane Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



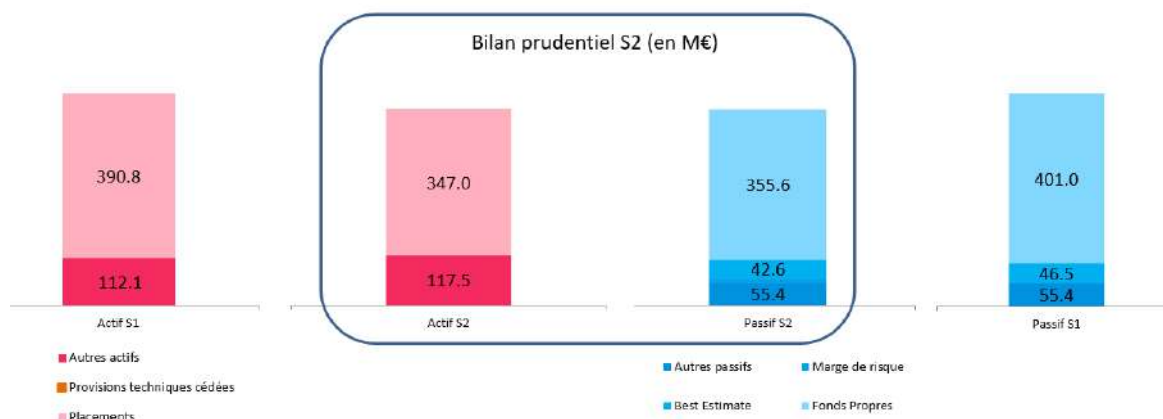
Le profil de risque de la Mutuelle Ociane Matmut est relativement standard sur le marché de la Santé.

Les risques de souscription et de marché sont les risques significatifs de la mutuelle représentant respectivement 35,1 % et 52,5% du total du BSCR.

Le risque de souscription santé porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance Santé, avec un poids significatif. Le risque de marché est principalement composé des risques Action, Taux et Spread.

La Mutuelle Ociane Matmut est, par ailleurs, exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Les placements s’entendent hors immobilier d’exploitation.

Le bilan 2022 de la Mutuelle Ociane Matmut se compose :

- à l’actif de 75% de placements (hors immobilier d’exploitation) et de 25% des autres actifs.
- au passif de 77% de fonds propres, 9% de Best Estimate, 2% de marge de risque et 11% d’autres passifs.

La Mutuelle Ociane Matmut n’a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n’applique pas l’ajustement égalisateur. De même, il n’est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

GESTION DU CAPITAL

Ratio S2

286%

(-33 points vs 2021)

Ratio de couverture du MCR



Ratio de solvabilité (SCR)



Le SCR (capital de solvabilité requis) s’établit à 124,4 millions d’euros ; et le MCR (minimum de capital requis) s’élève à 31,1 millions d’euros.

Les fonds propres éligibles de l’entité représentent :

- Près de 3 fois le SCR avec un taux de couverture de 286 % ;
- Plus de 11 fois le MCR avec un taux de couverture de 1 143 %.

La Mutuelle Ociane Matmut dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La Mutuelle Ociane Matmut est une mutuelle de livre II, régie par le code de la mutualité, qui couvre plus de 815.000 personnes protégées, pour un chiffre d'affaires 2022 brut HT de 409,7 millions d'euros. Son activité repose principalement (99,7% des cotisations) sur des opérations d'assurance en complémentaire santé.

La mutuelle est affiliée à la SGAM MATMUT qui compte parmi ses affiliées, la mutuelle d'assurances AMF, Matmut Mutualité, ainsi que les mutuelles Mutlog et Mutlog Garanties

La mutuelle est certifiée selon la norme de qualité ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités et a également obtenu le label engagé RSE (norme ISO26000).

La Mutuelle Ociane Matmut détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du code des assurances) :

- 1-Accidents
- 2-Maladie
- 20- Vie – Décès
- 21-Nuptialité-Natalité

CHIFFRES CLES



La Mutuelle Ociane Matmut poursuit sa dynamique de croissance. L'année 2022 est marquée par la progression de son portefeuille d'adhérents avec notamment :

- + 6,1% sur le marché des particuliers.
- + 7% sur les segments TPE et PRO,
- + 3% sur le marché collectif.

FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE

Au-delà de l'activité commerciale soutenue, l'année 2022 a été marquée par plusieurs événements importants :

- Le Conseil d'Administration d'octobre 2021 a décidé de geler les tarifs du 1er janvier 2022 pour la grande majorité des adhérents.
- Le forfait solidaire d'aides psychologiques a été reconduit en 2022, pour un coût 2022 supérieur à 2 M€.
- L'innovation reste un facteur important de croissance, avec l'élargissement du paiement instantané à des nouveaux remboursements et le déploiement du programme «Théravitalia» pour accompagner les personnes souffrant de COVID long.

Par ailleurs, l'environnement réglementaire est resté très présent.

- Les dépenses de santé liées à la réforme «100% Santé », qui impacte les montants de remboursements en Dentaire, Optique et Audioprothèses, sont restées à un niveau élevé tout au long de l'année.
- Le PLFSS 2022 prévoit des nouveaux transferts du Régime Obligatoire vers le Régime Complémentaire, et la convention des médecins est en cours de renégociation. Autant de réformes futures qui auront des impacts significatifs sur la sinistralité à venir.

CONTROLE MUTUELLE OCIANE MATMUT

La Mutuelle Ociane Matmut est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Mazars	61 quai de Paludate – 33800 Bordeaux

A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

L'activité de Mutuelle Ociane Matmut repose sur des garanties complémentaires santé. Le résultat technique s'établit à 9,5 millions d'euros, en diminution de -5.3 millions d'euros par rapport à 2021.

Cette diminution s'explique principalement par le fait que les dépenses de santé ont augmenté de manière plus importante que les tarifs :

- En effet, les tarifs au 1^{er} janvier 2022 ont été gelés pour la plupart des adhérents (hors effet âge),
- Tandis que les dépenses de santé ont à nouveau augmenté par rapport à 2021, avec la reprise des épidémies saisonnières (grippes en avril et décembre 2022), et des consommations toujours élevées sur les actes liés à la réforme « 100% Santé » (dentaire, optique et audio), ainsi qu'un recours accru aux paniers de soins sans reste à charge.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2022	2021	Variation 2022 2021	
Résultat de souscription	9 445	14 759	-5 314	-36%
Cotisations brutes	409 723	388 079	21 643	6%
Charges des prestations / provisions des contrats	-351 315	-322 955	-28 360	9%
Résultat de réassurance	-112	55	-168	-303%
Produits de placements alloués	627	1 126	-499	-44%
Frais généraux	-49 477	-51 547	2 069	-4%

Le résultat de souscription de la Mutuelle s'établit donc à 9,5 millions d'euros avec :

- 409,7 millions d'euros de cotisations HT en augmentation de + 21,6 millions d'euros, soit +6% par rapport à 2021.
- 351,3 millions d'euros de charges de prestations, y compris provisions pour sinistres à payer et frais de sinistre, en augmentation de 28,4 millions d'euros, soit une augmentation de 9% par rapport à 2021.
- Des frais généraux à 49,5 millions d'euros inférieurs de - 2,1 millions d'euros par rapport à 2021.

A3 - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier 2022 s'élève à 6,4 millions d'euros, en diminution de -5,4 M€ par rapport à 2021.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2022	2021	Variation 2022 2021	
Résultat financier	6 402	11 767	-5 366	-46%

Cette diminution du résultat financier s'explique notamment par le fait que le résultat 2021 tenait compte de plus-values réalisées suite à la vente d'actions, ce qui n'a pas été le cas en 2022.

La trésorerie a fait, par ailleurs, l'objet d'un suivi très strict tout au long de l'année.

A4 - RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

La Mutuelle Ociane Matmut n'exerce aucune autre activité d'assurance.

Par ailleurs, son résultat net est également impacté :

- De façon marginale, par d'autres produits et charges non techniques,
- Par d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

Ce résultat des autres revenus et dépenses est en augmentation d'environ 7,2 millions d'euros :

Montant en K€	2 022	2 021	Variation 2022 2021	
Autres éléments non techniques	-1 155	31	-1 186	-3803%
Participation des salariés	-1 222	-1 780	558	-31%
Impôt sur les sociétés	-1 354	-5 572	4 219	-76%
Total des autres revenus et dépenses	-3 731	-7 321	3 591	-49%

A5 - AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

ADMINISTRATION ET DIRECTION

La Mutuelle Ociane Matmut est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité. Il s'agit d'une mutuelle sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaires ou intermédiaires à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les adhérents,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de la mutuelle.

L'ASSEMBLEE GENERALE

Organe délibérant, l'Assemblée Générale se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la mutuelle après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 24 à 30 membres nommés par l'Assemblée Générale. Au 31/12/2022, il comptait 27 administrateurs.

Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la mutuelle, veillent à leur mise en œuvre et approuvent les comptes annuels, les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

Pour mener à bien ses travaux, le Conseil d'Administration de la Mutuelle Ociane Matmut s'appuie sur :

- La Commission des Placements

La Commission des Placements est composée de quatre à six membres nommés par le Conseil d'Administration de la Mutuelle Ociane Matmut. Le Conseil d'Administration choisit les membres de la Commission des Placements parmi les Administrateurs.

Ses missions sont les suivantes :

- Etre en contact avec le gestionnaire de mandat en charge des placements de la Mutuelle Ociane Matmut (OFI Asset management)
- Proposer au Conseil d'Administration les orientations générales de la politique de placements et de l'allocation stratégique des actifs en liaison avec l'organisme en charge des placements.
- S'assurer de la bonne application de la politique de placements et de l'allocation stratégique des actifs.
- Suivre la situation et le résultat des placements en s'appuyant sur les tableaux de bord de l'organisme en charge des placements.

La Commission des Placements rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'Administration qui conserve la responsabilité des décisions en matière de politique des placements. Elle s'est réunie deux fois en 2022.

- La Commission d'Entraide Mutualiste :

Cette Commission est composée d'administrateurs et d'adhérents désignés par le Conseil d'Administration. Elle est chargée d'étudier les demandes de secours exceptionnels présentées par des adhérents connaissant des difficultés d'ordre financier, ceci dans la limite d'un budget alloué chaque année par l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ce budget, la Commission d'Entraide Mutualiste peut également accorder des subventions à des associations en faisant la demande. La Commission émet un avis sur ces demandes, avis qui est soumis au Conseil d'Administration pour décision.

La Commission est constituée de deux sous-commissions : une sous-commission « Nord » et une sous-commission « Sud » comportant respectivement 7 et 8 membres.

Un point sur les sommes allouées par la Commission d'Entraide Mutualiste est effectué lors de chaque réunion du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en sa qualité d'affiliée à la SGAM Matmut, le conseil d'Administration de la Mutuelle Ociane Matmut bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 3 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- Du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- Du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- Du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

LE DIRECTEUR OPERATIONNEL

Le Directeur opérationnel est nommé par le Conseil d'Administration. Il est chargé de la gestion exécutive de la Mutuelle dans le respect des décisions prises par le Conseil d'Administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Mutuelle et représente la Mutuelle dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la Mutuelle Ociane Matmut dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Deux dirigeants effectifs ont été nommés pour la Mutuelle Ociane Matmut : le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

LES FONCTIONS CLES

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, la Mutuelle Ociane Matmut a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au Directeur Général de la Sgam Matmut:

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au Conseil d'Administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE

- Composition du Conseil d'administration

Monsieur HAVIS a démissionné de son poste de Président de la Mutuelle Ociane Matmut le 14 juin 2022. Monsieur Christophe BOURRET a été élu Président le même jour.

- Responsables de Fonctions clés

Les responsables de fonctions clés Gestion des risques et Actuariat ont été remplacés au cours de l'exercice. Monsieur Gérald CHAUVEAU a été nommé Responsable de Fonction Clé Actuariat à compter du 1er juillet 2022. Madame Marie SCHALLIER a été nommée Responsable de Fonction Clé Gestion des risques à compter du 13 octobre 2022.

DROITS ET PRATIQUES RELATIFS A LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE LA MUTUELLE OCIANE MATMUT

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour la mutuelle, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des adhérents de la Mutuelle Ociane Matmut.

LES DIRIGEANTS

Les dirigeants de la Mutuelle Ociane Matmut ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

LES ADMINISTRATEURS

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont exercées à titre. Les Administrateurs sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Toutefois, en application des dispositions du Code de la Mutualité, l'Assemblée Générale peut décider d'allouer une indemnité à des Administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.

B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général), les responsables des fonctions clés et les Administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par la mutuelle.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'administration	Dirigeants effectifs
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	Fonctions clés
Modèle économique	Compétences communes à toutes les Fonctions clés : Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	Gestion des risques : Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	Actuariat : Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité Conformité : Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité Audit interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

ÉVALUATION DE L'HONORABILITE

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITE

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

B3 - GESTION DES RISQUES

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, la Mutuelle Ociane Matmut a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que la Mutuelle Ociane Matmut est prête à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur deux comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** examine les risques de toute nature, dont la cartographie des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne. Il identifie, évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de la Mutuelle Ociane Matmut. Il examine les politiques, les rapports réglementaires dont l'ORSA et les procédures de gestion des risques soumises pour approbation au conseil d'administration. Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques ainsi que de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctrices. La fonction clé actuarielle, la fonction clé gestion des risques, et la fonction vérification de conformité participent à ce comité.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.
Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**

Ce comité, présidé par le directeur général du groupe, examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Matmut Sam avec les objectifs fixés.

Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**

Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Mutuelle Ociane Matmut ainsi que les responsables de fonctions clés.

- **Comité CSRD et NZIA**

Ce comité a pour mission :

- de partager la connaissance des exigences réglementaires en matière de RSE (CSRD, NZIA,...)
 - d'organiser la mise en œuvre des travaux de mise en conformité nécessaires,
 - d'assurer le suivi de ces travaux,
 - d'informer les participants des travaux engagés par le Groupe qui répondent aux enjeux RSE et qui impactent l'activité.
- **Comité financier**

Le comité financier définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

ANIMATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels la Mutuelle Ociane Matmut peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de la Mutuelle Ociane Matmut.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris les risques émergents et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée la Mutuelle Ociane Matmut ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.
- les travaux autour des risques en matière de durabilité et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général.

EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. La Mutuelle Ociane Matmut utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- Son besoin global de solvabilité,
- Le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- L'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de la Mutuelle Ociane Matmut lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

PROCESSUS ORSA REGULIER

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le conseil d'administration.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

- **La Phase 1** se déroule sur la période de janvier à avril de l'année N, au cours de laquelle sont réalisées les opérations de backtesting, mesures de sensibilités et études ponctuelles en préparation de l'ORSA régulier.

- **La Phase 2** se déroule sur la période d’avril à août de l’année N, au cours de laquelle ont lieu les travaux de préparation de l’ORSA avec la prise en compte des orientations stratégiques, les réflexions autour des hypothèses, des scénarios de stress, la précalibration des modèles et données d’ouverture n-1.
- **La Phase 3** se déroule sur la période de septembre à novembre de l’année N, au cours de laquelle sont validés les éléments liés au sujets suivants :
 - Profil de risque et système de gestion des risques,
 - Calibration des modèles et hypothèses,
 - Scénarios du Besoin global de solvabilité (BGS) avec les scénarios central et alternatif,
 - Scénarios de stress,
 - & analyse de la solvabilité,
- **La Phase 4** se déroule sur la période d’août à novembre de l’année N portant sur la rédaction du rapport.

PROCESSUS ORSA PONCTUEL

En complément de l’ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d’événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

Des modifications substantielles du profil de risque peuvent ainsi survenir du fait d’événements internes ou externes, dès lors qu’ils ont un effet significatif, de manière individuelle ou combinée.

L’appréciation de la matérialité de ces événements pour Sgam Matmut reposera sur des facteurs qualitatifs et quantitatifs.

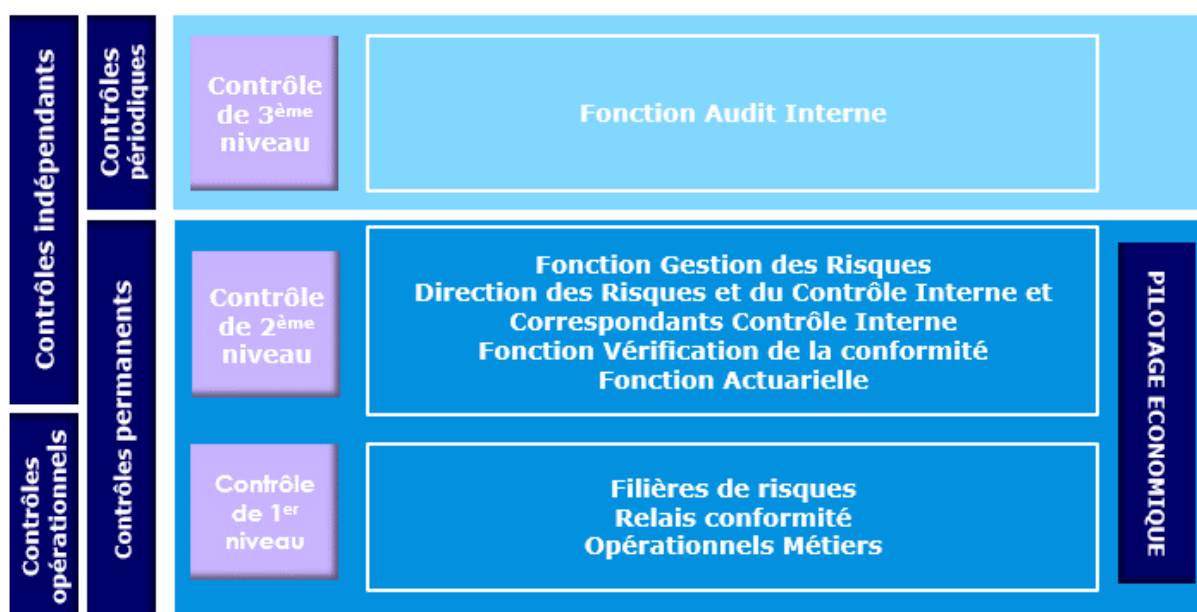
B4 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d’administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisés autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,

- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de la Mutuelle Ociane Matmut par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution.

Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :

- o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
 - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

DESCRIPTION DE LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

En marge de ce périmètre, compte tenu de l'exposition de MOM au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit, sans intégrer le processus complet de la fonction, les risques liés aux achats contrats de travail, discrimination des collaborateurs et hygiène et sécurité.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de MOM.

ANIMATION DE LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction juridique, fiscale et conformité.

Pour veiller à la vérification de la conformité de la Mutuelle Ociane Matmut, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B5 - FONCTION D'AUDIT INTERNE

DESCRIPTION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de la Mutuelle Ociane Matmut des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigations ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales, réglementaires, aux normes et aux usages professionnels et déontologiques, aux politiques et directives applicables au sein de la Mutuelle Ociane Matmut ainsi qu'aux orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés sur le périmètre de la Mutuelle Ociane Matmut pour garantir la régularité et la sécurité de toutes les opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des structures et des systèmes d'information et la pertinence des organisations en place,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec la stratégie globale définie par la Mutuelle Ociane Matmut et qu'ils ont été menés à bien comme prévu,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques ainsi que les dispositifs de contrôle opérés par le système de contrôle interne.

ANIMATION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques et tenant compte des propositions des responsables de la Mutuelle Ociane Matmut ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Il est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne, au directeur général de la Sgam Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes,
- l'absence de toute autre fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la Mutuelle Ociane Matmut. Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de toute remise en cause de ce principe d'indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA), lesquels sont rappelés dans la politique et la charte d'audit interne,
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- l'affectation des auditeurs de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes, des conclusions et de l'état d'avancement des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction audit interne sont formalisés dans la politique d'audit interne et la charte d'audit interne.

B6 - FONCTION ACTUARIELLE

DESCRIPTION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- Analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- Coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- Apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- Emet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Mutuelle Ociane Matmut,
- Contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité de la Mutuelle Ociane Matmut, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

B7 - SOUS-TRAITANCE

La Mutuelle Ociane Matmut confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

La Mutuelle Ociane Matmut s'assure avant contractualisation et tout au long de la relation du respect des critères de durabilité du prestataire.

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation de ces activités expose la Mutuelle Ociane Matmut à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, la Mutuelle Ociane Matmut a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en trois catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants sensibles, autres sous-traitants.

SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITES OU FONCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTES OU CRITIQUES

Les activités importantes ou critiques que la Mutuelle Ociane Matmut externalise sont listées ci-après :

Types d'activités externalisées dans le Groupe	
Assurances	Gestion de l'assistance
	Gestion des sinistres
	Souscription/Gestion des contrats
Financier	Gestion d'actifs financiers
SI	Échange de données informatisées
	Gestion de la relation client
	Maintenance matériel / logiciel
	Développement informatique
Logistique	Archivage de dossiers de gestion
	GED de courriers entrants

La Mutuelle Ociane Matmut n'externalise aucune fonction clé.

B8 - EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

Le système de gouvernance la Mutuelle Ociane Matmut, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

B9 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

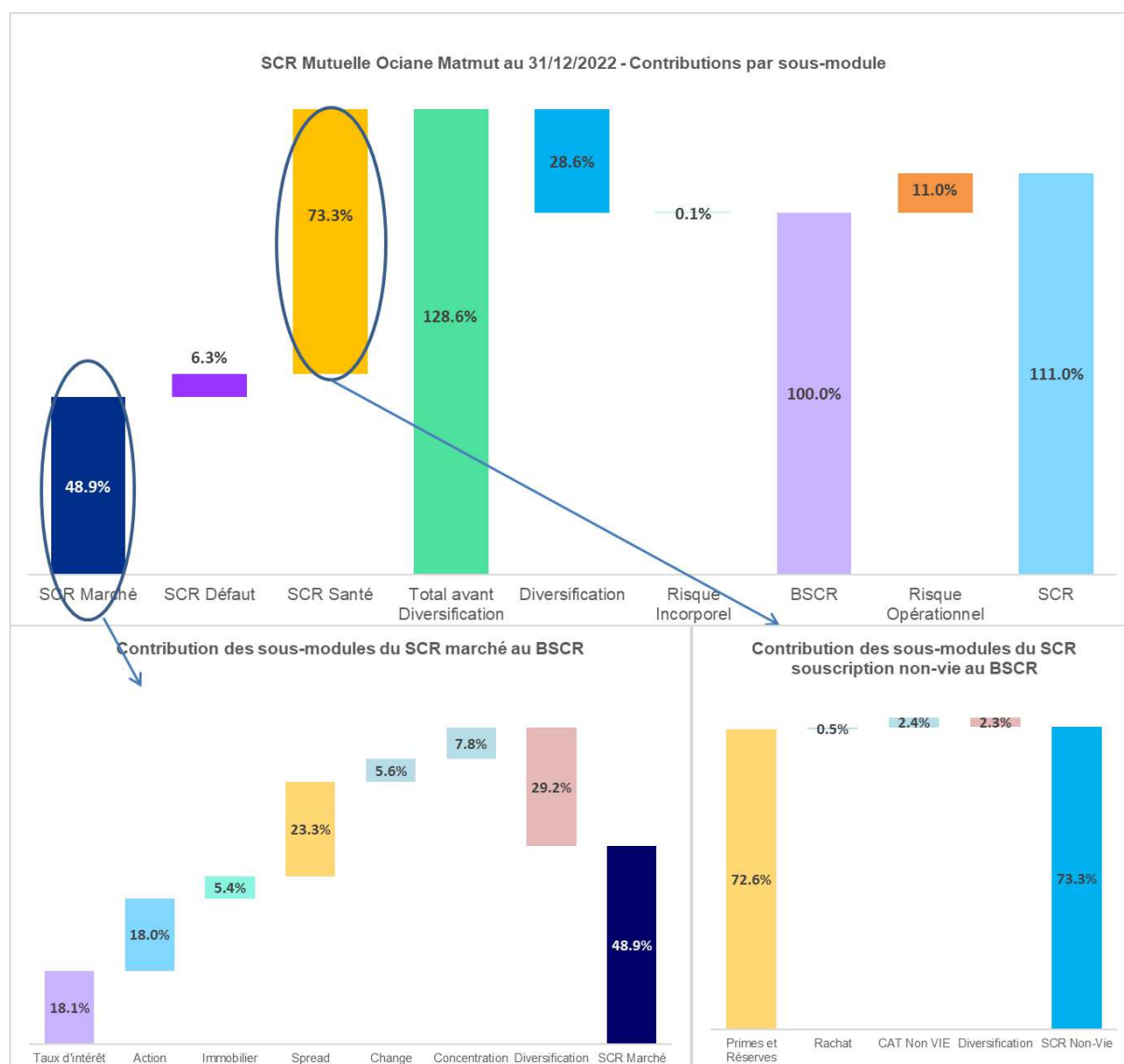
Les risques auxquels la Mutuelle Ociane Matmut est exposée sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est fixé par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration.

Ses activités décrites à la partie A « Activités et résultats » l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et le provisionnement des engagements pris.

La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par Ociane Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E « Gestion du Capital ».

La Mutuelle Ociane Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule réglementaire standard.



Le profil de risque de la Mutuelle Ociane Matmut est relativement standard sur le marché de la Santé. Les risques de souscription santé et de marché sont les risques significatifs de la mutuelle.

- Le premier poste porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance Santé.
- Le second est principalement composé des risques Action, Taux et Spread.

C1- RISQUE DE SOUSCRIPTION

EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La Mutuelle Ociane Matmut assure principalement ses adhérents en risque complémentaire santé et de façon marginale (0,3% de son chiffre d'affaire) pour des garanties « temporaire décès ».

Le risque de souscription de la Mutuelle Ociane Matmut est donc uniquement un risque de souscription « SANTE ». Les risques liés à son activité de souscription sont principalement des risques de réserve et de prime, risques clairement identifiés par la formule standard.

Son offre santé est segmentée par domaines d'activités stratégiques : celui du marché des particuliers, celui des TNS et des TPE, celui des entreprises (PME et ETI) et celui des entreprises en pilotage partagé (risque coassuré).

Aucun changement important n'a affecté la période de référence.

DEMARCHE DE DURABILITE

La Mutuelle Ociane Matmut s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par âge, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la SGAM Matmut et le Conseil d'Administration de la mutuelle.

CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le calcul des encours par adhérent n'indique pas de concentrations excessives du risque.

REDUCTION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La maîtrise du risque de souscription s'appuie sur :

- Le suivi des indicateurs de risque (tables d'expérience, profils de souscription, seuils d'alerte, P/C rétrospectifs et prospectifs...)
- La construction et le suivi du budget

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de souscription (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de souscription. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module du SCR de souscription.

SENSIBILITE DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La Mutuelle Ociane Matmut réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le stress de souscription retenu a consisté à simuler un scénario dans lequel différents éléments défavorables se cumuleraient :

- Une moindre performance commerciale sur le marché des particuliers
- Une nouvelle réforme réglementaire induisant une forte augmentation des dépenses de santé (Exemple : « 100% Santé » en Orthodontie et une augmentation de la base de remboursement des médecins généralistes)
- Un contexte économique tendu où les organismes complémentaires auraient l'obligation de geler leurs cotisations sur deux ans afin de limiter la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré le choc de souscription, le ratio de solvabilité demeure à un niveau au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

C2 – RISQUE DE MARCHÉ

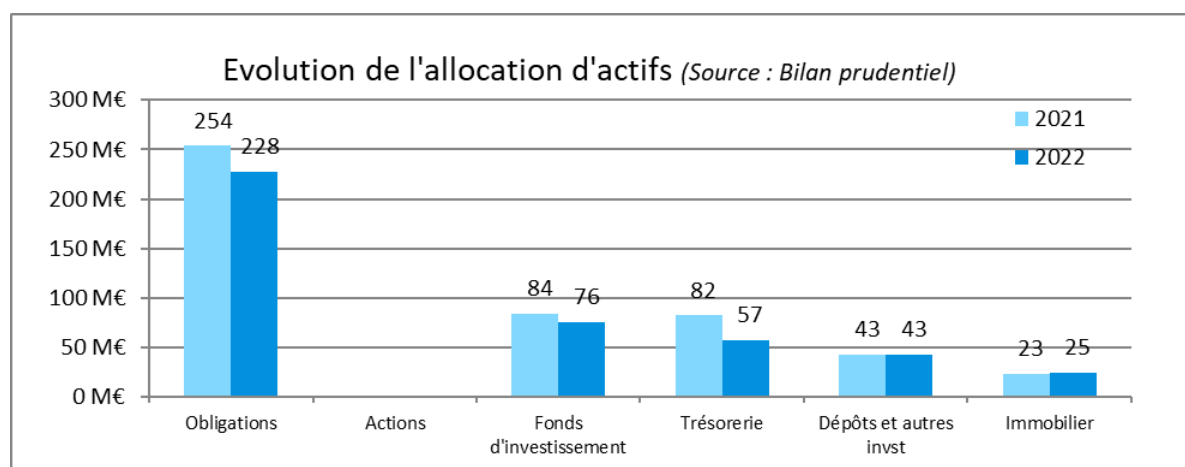
Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 429 millions d’euros au 31 décembre 2022 contre 487 millions d’euros en 2021.

Cette diminution s’explique par la vente d’actions non cotées qui étaient valorisées, au 31/12/2020 selon la réglementation, notamment par la baisse des valeurs de marché sur les obligations à taux fixe dans un contexte de remontée de la courbe des taux sur le 2^{ème} semestre 2022.

La structure de risque du portefeuille d’investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :



La composition du portefeuille d’investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d’actifs d’Ociane Matmut reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L’ENTITÉ OCIANE MATMUT SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

La prise en compte par Mutuelle Ociane Matmut des critères ESG s’inscrit dans une démarche d’intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d’agir au mieux des intérêts de nos sociétaires et celui du respect des valeurs mutualistes. La réponse apportée à ce double enjeu se fait au travers de l’amélioration de la qualité du portefeuille d’actifs, au regard des trois critères cités précédemment, tout en conservant sa performance sur le long-terme.

La Mutuelle Ociane Matmut fait de l’investissement financier en faveur du développement durable, de la biodiversité, de la dépollution... et de l’exclusion charbon, une priorité. Dans notre politique d’investissement, sont donc exclus les titres appartenant à des secteurs dont nous considérons l’activité et les produits comme contraires aux valeurs de la mutuelle. Ainsi, Mutuelle Ociane Matmut a décidé, sur l’ensemble de l’année 2022, de suivre les politiques d’exclusion mises en place par notre partenaire OFI Invest : application dans les portefeuilles des listes d’exclusion Charbon, Tabac, Hydrocarbures controversés, Armes non conventionnelles, Huile de Palme, interdiction des investissements dans les entreprises ne respectant pas le Pacte mondial des Nations Unies et dans les pays soumis à des sanctions internationales sous l’égide des Nations unies. Il est néanmoins possible pour Mutuelle Ociane Matmut de faire des exceptions à ces listes pour des entreprises qui démontrent un engagement fort pour la transition énergétique.

Cet engagement est notamment analysé en croisant le niveau des émissions de gaz à effet de serre avec la contribution à la transition énergétique. Ainsi, des émetteurs ayant des émissions de dioxyde de carbone élevées mais qui prennent en compte la transition énergétique et écologique dans le développement de leurs activités actuelles avec par exemple, le développement de technologies « vertes », apparaissent comme des opportunités au sein de leur secteur d’activité. Cette démarche s’inscrit dans la volonté de Mutuelle Ociane Matmut d’accroître la place donnée à la part verte dans le portefeuille, en investissant par exemple dans des émissions de greenbonds.

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 54,9 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

(En M€)	Au 31.12.2022
Risque de marché après diversification	54.9
Risque Taux d'intérêt	20.2
Risque Action	20.2
Risque Immobilier	6.0
Risque de Spread	26.1
Risque de change	6.3
Risque de Concentration	8.7
Diversification	-32.7

REDUCTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Afin de contenir le risque de marché, la mutuelle gère ses actifs conformément au principe de la personne prudente. Afin de maîtriser les risques liés aux investissements de la mutuelle, la gouvernance a défini des règles d'investissement relatives à l'allocation d'actif stratégique qui établissent un cadre sécurisant pour la gestion financière. L'ensemble du portefeuille d'actifs est géré dans le respect permanent de ces règles de gestion.

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de marché (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de marché. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module du SCR de marché.

SENSIBILITE DU RISQUE DE MARCHÉ

La mutuelle Ociane Matmut réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Ces scénarios sont définis pour être applicables à l'ensemble de la SGAM Matmut.

Dans l'ORSA 2022, le scénario de stress financier retenu a été un stress inflation/récession. Il repose sur l'hypothèse d'une aggravation du conflit Russie/Ukraine, avec une contagion du conflit à d'autres pays (Biélorussie, Moldavie, Roumanie, Pologne, Finlande). Ce scénario conduirait à simuler une baisse des marchés actions, une hausse des taux et une forte inflation générée notamment par la hausse des matières énergétiques.

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs de marché, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

C3 – RISQUE DE CREDIT

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels la Mutuelle Ociane Matmut est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

La Mutuelle Ociane Matmut est soumise, au risque de crédit, pour les deux types d'expositions prévues par la réglementation.

Elle est autant exposée au titre des expositions de type 1, que des expositions de type 2.

A noter que plus de 99% des contreparties de type 1 sont de rating A ou AA.

Par ailleurs, la Mutuelle Ociane Matmut possède un seul réassureur (AESIO), dont le volume des provisions en réassurance est relativement faible (0,2 M€). La probabilité de défaut qui lui est associée est fonction de son ratio de solvabilité.

Ainsi, du point de vue coût en capital réglementaire, le risque de défaut des contreparties représente un SCR de 7 millions d'euros au 31 décembre 2022 et se décompose de la façon suivante :

(En M€)	Au 31.12.2022
Risque de défaut des contreparties	7.1
Type 1	3.5
Type 2	4.1
Diversification	-0.5

CONCENTRATION DU RISQUE DE CREDIT

Il est détecté une concentration relativement importante sur un établissement dans l'évaluation du risque de contrepartie de type 1. Toutefois, compte-tenu du rating de cet émetteur, aucune action spécifique n'est développée.

REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

Compte tenu du faible poids du SCR de contrepartie dans le SCR, de la bonne notation des établissements de crédit, ainsi que du faible poids de la réassurance, aucune action de sélection ou de diversification sur ce risque n'est développée.

SENSIBILITE DU RISQUE DE CREDIT

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C4 – RISQUE DE LIQUIDITE

Le besoin de liquidité est une dimension prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif.

Ainsi, la trésorerie de la Mutuelle Ociane Matmut fait l'objet d'un suivi strict et d'un rapport quotidien à la Direction Générale et à la Direction Financière de la mutuelle :

- Chaque jour, les soldes de tous les comptes de trésorerie sont vérifiés.
- Les mouvements, relatifs aux frais de fonctionnement, sont contrôlés au regard des prévisions, et validés avant leur enregistrement comptable.
- Dès que les comptes courants de cotisations atteignent un certain seuil, fixé par la Direction Générale, le solde est systématiquement rapatrié vers les comptes de trésorerie rémunérés.

BENEFICES ATTENDUS SUR LES PRIMES FUTURES

Actuellement, la Mutuelle Ociane Matmut détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures à partir de la prospective des flux futurs probables par groupes homogènes de risque. Ces flux sont consolidés par lignes d'affaires (LoB).

Les résultats sont les suivants :

Ligne d'activité (LoB)	Au 31.12.2022
Bénéfices attendus indus dans les primes futures (EPIFP)	1.4

C5 – RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- Processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- Hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- Système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 10% du BSCR. Il s'établit à 12,3 M€.

Ociane Matmut a notamment identifié les risques opérationnels suivants :

- Risques informatiques (risques de dysfonctionnement du système d'information / liés à l'innovation technologique et à la transformation digitale / Cyber)
- Risques liés à la continuité d'activité
- Risques liés à la sous-traitance
- Risques de non qualité des données
- Risques de non-conformité

REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Ociane Matmut s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- La mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) :
 - La politique de contrôle interne,
 - La politique de continuité d'activité,
 - La politique de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
- La mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

Ainsi, la SGAM s'appuie sur une cartographie des risques « Groupe », avec 22 risques majeurs identifiés.

Par ailleurs, à titre spécifique, la mutuelle s'appuie également sur une cartographie interne des risques majeurs. Ainsi, en 2020, la cartographie des risques top-down d'Ociane Matmut a été refondue. En 2022, elle a fait l'objet d'une actualisation. Ces travaux ont permis de retenir 10 risques majeurs qui font l'objet d'un suivi particulier :

- Risque de mauvaise projection des tarifs et/ou des prestations
- Le risque d'offre inadaptée au marché
- Le risque de « bande passante » informatique insuffisante par rapport aux besoins
- Le risque réglementaire et de non-conformité (pesant sur le développement de la mutuelle)
- Le risque d'émergence de concurrents disrupteurs
- Le risque de cyber-risque / cyber-attaques
- Le risque d'inefficacité de la gestion des emplois, des compétences et des impacts du télétravail
- Le risque de fraude interne et externe
- Le risque de baisse des rendements financiers
- Risque lié à la migration de l'outil de gestion

- L'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise,
- Les procédures mises en place dans le cadre de la certification ISO 9001.

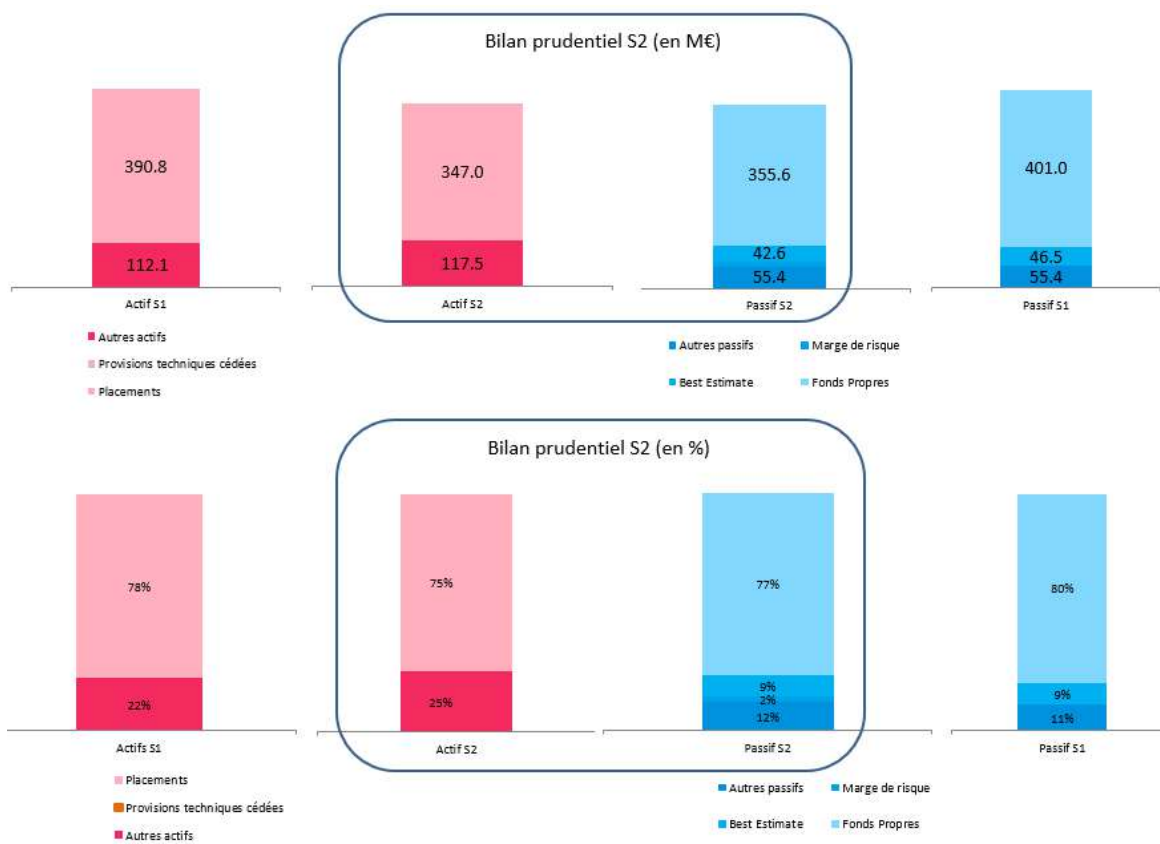
C6 – AUTRES RISQUES IMPORTANTS

La mutuelle n'identifie pas d'autres risques.

C7 – AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	346 970	390 815	-43 845
Immobilier autre que celui détenu pour usage	10	10	0
Participations			0
Actions	1	1	0
Obligations	227 919	270 882	-42 963
Fonds d'investissement	75 858	76 740	-882
Dérivés			0
Autres	43 182	43 182	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	24 769	10 765	14 004
Provisions techniques cédées	0	0	0
Prêts	1 141	1 141	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	91 560	100 166	-8 606
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels	84	8 690	-8 606
Dépôts auprès des cédantes	316	316	0
Créances nées d'opérations d'assurance	16 678	16 678	0
Créances nées d'opérations de réassurance	148	148	0
Frais d'acquisition reportés			0
Autres créances	16 994	16 994	0
Trésorerie	57 341	57 341	0
Autres			0
Total actif	464 441	502 888	-38 447
Provisions techniques (meilleure estimation)	42 646	46 481	-3 835
Marge de risque	10 737		10 737
Impôts différés passif			0
Dettes subordonnées			0
Engagements sociaux	2 768	2 768	0
Autres provisions	373	373	0
Autres dettes	52 305	52 305	0
Dettes financières	52 305	52 305	0
Autres			0
Total passif	108 828	101 926	6 902
Excédent de l'actif sur le passif	355 613	400 962	-45 349

Le bilan prudentiel de la Mutuelle Ociane Matmut atteint 464,4 millions d'euros selon les normes prudentielles. Ses placements, pour 347 millions d'euros de valeur de marché au 31 décembre 2022, tiennent compte des contraintes de la réglementation afin d'optimiser le couple rendement - risque de marché. 66% des actifs financiers sont placés en obligations, 22% en fonds d'investissements, et 12% en dépôts.

Les provisions techniques sont composées de provisions pour sinistres à payer, de provisions pour participation aux excédents et ristournes, et de provisions d'égalisation.

Selon les normes "Solvabilité 2", la Mutuelle Ociane Matmut ne tient compte d'une seule ligne d'activité, celles de l'Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé, l'activité "Vie" étant très minoritaire (0.3% des cotisations).

D1- ACTIFS

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers. La Mutuelle Ociane Matmut ne détient pas d'actifs remis en garantie ou en nantissement.

DESCRIPTION DES BASES DE DONNEES

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites de l'appliquatif de gestion financière (CHORUS) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de la Mutuelle Ociane Matmut. Les données disponibles dans l'appliquatif de gestion financière sont complétées par des données collectées par le prestataire OFI pour la transparence des fonds d'investissement. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'appliquatif de gestion financière, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Actions

Au 31 décembre, les actions cotées et les fonds d'investissement sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSDI) sur des organismes liés à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur comptable compte tenu de l'absence de matérialité.

Immobilier

Les immeubles et SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

Pour toutes les catégories de placements, la valeur comptable est retenue en l'absence de valorisation.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	346 970	390 815	-43 845
Immobilier autre que celui détenu pour usage	10	10	0
Participations			0
Actions	1	1	0
Obligations	227 919	270 882	-42 963
Fonds d'investissement	75 858	76 740	-882
Dérivés			0
Autres	43 182	43 182	0

AUTRES ACTIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes ne font pas l'objet d'une actualisation.

IMPOTS DIFFERES ACTIFS

Cf. paragraphe « Impôts différés passifs » de la section D.3. « Autres passifs ».

AUTRES POSTES

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Immobilisations corporelles pour usage propre	24 769	10 765	14 004
Provisions techniques cédées	0	0	0
Prêts	1 141	1 141	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	91 560	100 166	-8 606
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels	84	8 690	-8 606
Dépôts auprès des cédantes	316	316	0
Créances nées d'opérations d'assurance	16 678	16 678	0
Créances nées d'opérations de réassurance	148	148	0
Frais d'acquisition reportés			0
Autres créances	16 994	16 994	0
Trésorerie	57 341	57 341	0
Autres			0

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à SGAM Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de SGAM Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2022.

D2 – PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par la mutuelle pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques de la mutuelle sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques		0	46 481	0
	Meilleure estimation		42 646		
	Marge de risque		10 737		
	Provisions techniques		0	46 481	0
TOTAL	Meilleure estimation		42 646		
	Marge de risque		10 737		

BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Pour la Mutuelle Ociane Matmut, les provisions techniques constituées en norme comptable sont les suivantes :

- Provisions pour primes émises non acquises,
- Provisions pour sinistres à payer,
- Provisions pour participation aux excédents et ristournes
- Provisions d'égalisation

La réglementation « Solvabilité 2 » conduit à avoir la meilleure estimation possible des provisions techniques comptables. De fait, le Best Estimate (BE) est la valeur actuelle des flux financiers futurs relatifs aux engagements de la mutuelle à l'égard de ses adhérents.

Le Best Estimate doit être calculé par ligne d'activité.

La « vie » est très minoritaire dans le portefeuille d'Ociane (0.3% des prestations). Par ailleurs, il s'agit de garanties temporaires décès révisables annuellement. La Mutuelle Ociane Matmut ne tient donc compte que d'une seule ligne d'activité, celle de l'Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé.

Au 31 décembre 2022, le Best Estimate est actualisé à partir de la courbe des taux fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Le calcul des marges de risque repose sur la méthode du « Cost-Of-Capital » (cf. spécifications techniques du 30 avril 2014 - V2.5.). La méthode de simplification 3 a été retenue (cf. TP.5.32); elle repose sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux Best Estimate futurs.

De ce fait, la marge de risque est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR « Reference Undertaking » futurs actualisés.

NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

Il porte principalement sur l'évolution des cadences de règlement.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La Mutuelle Ociane Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur, ni la courbe des taux transitoires, ni la déduction transitoire. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D3 – AUTRES PASSIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

IMPOTS DIFFERES PASSIFS

Ils sont détaillés dans la partie E.

AUTRES POSTES

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS EN NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes combinés, mais mentionnés en annexe.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à la SGAM Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2022.

D4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- FONDS PROPRES

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique financière du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la Mutuelle Ociane Matmut.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée. Les fonds propres économiques sont déterminés par écart de réévaluation avec les fonds propres S1 tels que présenté dans le tableau suivant :

Montants en K€	2022	2021	Variation 2022 2021	
Fonds propres	400 962	389 473	11 489	2.9%
Fonds initial	1 010	1 010	0	0.0%
Réserves et résultat	399 952	388 463	11 489	3.0%
Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	-45 349	18 177	-63 526	-349.5%
Evaluation en valeur de marché des placements	-29 841	29 915	-59 756	-199.8%
Revalorisation des PT y compris MR	-6 902	-7 163	260	-3.6%
Revalorisation des Créances de réassurance	0	-26	26	-100.0%
Réévaluation autres actifs	-8 606	-4 549	-4 057	89.2%
Fonds propres Solvabilité 2	355 613	407 650	-52 037	-12.8%

CLASSIFICATION DES FONDS PROPRES

Les Fonds Propres de la Mutuelle Ociane Matmut sont constitués intégralement en Tier 1. Avec un ratio de solvabilité de 286%, les fonds propres prudentiels pour 356 millions d'euros couvrent près de 3 fois le SCR.

Montants en K€	2022	2021	Variation 2022 2021	
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	53 383	51 533	1 850	3.6%
Fonds propres de base	355 613	407 650	-52 037	-12.8%
niveau 1 non restreint	355 613	407 650	-52 037	-12.8%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	355 613	407 650	-52 037	-12.8%
niveau 1 non restreint	355 613	407 650	-52 037	-12.8%
MCR	31 104	31 919	-814	-2.6%
Ratio de couverture du MCR	1143.3%	1277.2%	-133.9%	-10.5%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	355 613	407 650	-52 037	-12.8%
niveau 1 non restreint	355 613	407 650	-52 037	-12.8%
SCR	124 417	127 675	-3 258	-2.6%
Ratio de couverture du SCR	285.8%	319.3%	-33 pt	-10.5%

Au 31/12/2022, le ratio de solvabilité s'élève à 285.8% contre 319.3% en 2021. Cette diminution s'explique principalement :

- Par la baisse des valeurs de marché des actifs de placements (impact d'environ -19 points)
- Par la hausse du SCR Santé, par le SCR de prime du fait de l'augmentation du portefeuille d'adhérents (impact -13 points).

IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporels entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporels entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :

- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes prudentielles et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- Le taux d'imposition retenu pour 2022 est de 25.83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme prudentielle sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée
- En cas de dégagement d'un impôt différé actif, l'impôt différé actif est plafonné à zéro, et n'est donc pas comptabilisé à l'actif du bilan prudentiel.

Au bilan prudentiel 2022, le solde d'impôt différé net est actif. Celui-ci est donc plafonné à zéro.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables
Actifs d'impôts différés	11 740	0
Passifs d'impôts différés	3 644	0

E2 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Ociane Matmut démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

La Mutuelle Ociane Matmut n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Aussi, le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	SCR 2022	SCR 2021	2022 / 2021	
Risque de marché	54 869	66 929	-12 060	-18.0%
Risque taux d'intérêt	20 246	16 949	3 297	19.5%
Risque action	20 184	29 963	-9 778	-32.6%
Risque immobilier	6 011	5 545	466	8.4%
Risque de spread	26 140	31 085	-4 945	-15.9%
Risque de change	6 285	8 115	-1 831	-22.6%
Risque de concentration	8 705	8 599	105	1.2%
Diversification entre les modules marché	-32 702	-33 327	626	-1.9%
Risque de défaut des contreparties	7 114	8 034	-920	-11.5%
Risque de souscription Santé	82 181	75 873	6 308	8.3%
Santé similaire à la Non-Vie	81 458	75 193	6 265	8.3%
Risque CAT santé	2 724	2 558	166	6.5%
Diversification entre les modules Santé	-2 001	-1 878	-123	6.5%
Diversification	-32 106	-35 020	2 914	-8.3%
Risque sur les immobilisations incorporelles	67	216	-149	-68.9%
SCR de base	112 125	116 032	-3 907	-3.4%
Risque opérationnel	12 292	11 642	649	5.6%
SCR	124 417	127 675	-3 258	-2.6%
MCR	31 104	31 919	-814	-2.6%

Le SCR diminue de 3,2 millions d'euros, soit -2,6%. Cette diminution s'explique par différents effets :

- Tout d'abord, le SCR Santé augmente avec l'accroissement du portefeuille d'adhérents, ce qui induit une augmentation des SCR de primes et réserves.
- Cette hausse du SCR Santé est compensée par la baisse du SCR de marché, avec une diminution du coût SCR des sous-modules Actions et Spread.

E3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Ce paragraphe est sans objet pour l'entité qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 – DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

Le capital de solvabilité requis est calculé par application de la formule standard sans recours à l'utilisation d'un modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

E5 – NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Les fonds propres économiques de l'entité, y compris dans un contexte de chocs (réalisés dans le cadre du processus ORSA) respectent les exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

E6 – AUTRES INFORMATIONS

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Mutuelle Ociane Matmut

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2022
en milliers d'euros**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	84
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	24 769
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	346 970
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	10
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	1
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	1
Obligations	R0130	227 919
Obligations d'État	R0140	29 523
Obligations d'entreprise	R0150	143 929
Titres structurés	R0160	54 468
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	75 858
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	42 121
Autres investissements	R0210	1 061
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 141
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 141
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	316
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	16 678
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	148
Autres créances (hors assurance)	R0380	16 994
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	57 341
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	464 441

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	53 383
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	53 383
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	42 646
Marge de risque	R0590	10 737
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	373
Provisions pour retraite	R0760	2 768
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	454
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	2 863
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	6 129
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	42 859
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	108 828
Excédent d'actif sur passif	R1000	355 613

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110	408 522															408 522
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	26															26
Net	R0200	408 496															408 496
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210	408 522															408 522
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	26															26
Net	R0300	408 496															408 496
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310	326 206															326 206
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	-88															-88
Net	R0400	326 293															326 293
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410	-326															-326
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500	-326															-326
Dépenses engagées	R0550	79 081															79 081
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																79 081

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410				1 200					1 200
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500				1 200					1 200
Primes acquises										
Brut	R1510				1 200					1 200
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600				1 200					1 200
Charge des sinistres										
Brut	R1610				1 548					1 548
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700				1 548					1 548
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710				-149					-149
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800				-149					-149
Dépenses engagées	R1900				2 123					2 123
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									2 123

S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
	R0010			
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140			
Net	R0200			
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240			
Net	R0300			
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340			
Net	R0400			
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500			
Dépenses engagées	R0550			
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060	3 394																3 394
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0																0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	3 394																3 394
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160	39 251																39 251
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0																0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	39 251																39 251
Total meilleure estimation - brut	R0260	42 646																42 646
Total meilleure estimation - net	R0270	42 646																42 646
Marge de risque	R0280	10 737																10 737
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	53 383																53 383
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0																0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	53 383																53 383

S.19.01.21 - 01 Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											-17
N-9	R0160		17 095	179	0	2	2	-5	-7	-5	-1	
N-8	R0170	199 701	19 023	220	24	7	-27	-22	-20	-1		
N-7	R0180	204 507	17 942	363	-127	-16	-2	0	-17			
N-6	R0190	212 701	17 083	729	13	144	42	-11				
N-5	R0200	218 615	19 846	294	199	0	-16					
N-4	R0210	237 037	19 401	584	218	109						
N-3	R0220	250 054	23 525	679	76							
N-2	R0230	221 169	35 071	1 260								
N-1	R0240	274 456	27 258									
N	R0250	295 171										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180	
R0100	-17	-17	
R0160	-1	17 261	
R0170	-1	218 904	
R0180	-17	222 649	
R0190	-11	230 700	
R0200	-16	238 938	
R0210	109	257 350	
R0220	76	274 334	
R0230	1 260	257 500	
R0240	27 258	301 714	
R0250	295 171	295 171	
Total	R0260	323 811	2 314 503

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170			41					22			
N-7	R0180		480	70			313	297				
N-6	R0190	23 041	832	81		256	225					
N-5	R0200	26 742	1 234	72		193	167					
N-4	R0210	27 498	721	299	214	182						
N-3	R0220	29 051	1 441	285	164							
N-2	R0230	44 369	1 267	444								
N-1	R0240	36 475	1 397									
N	R0250	38 539										

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
R0100		
R0160		
R0170	21	
R0180	266	
R0190	195	
R0200	141	
R0210	149	
R0220	131	
R0230	379	
R0240	1 281	
R0250	36 689	
Total	R0260	39 251

S.23.01.01 - 01
Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 010	1 010		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	354 603	354 603		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	355 613	355 613		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	355 613	355 613		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	355 613	355 613		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	355 613	355 613		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	355 613	355 613		
Capital de solvabilité requis	R0580	124 417			
Minimum de capital requis	R0600	31 104			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,86			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	11,43			

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	355 613
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 010
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	354 603
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 418
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 418

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	54 869	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 114		
Risque de souscription en vie	R0030		9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	82 181	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050		9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-32 106		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	67		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	112 125		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	12 292
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	124 417
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	124 417
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		oui / non
Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

		LAC DT
Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-32 137

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		21 260	0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	42 646	409 696		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global		C0130
MCR linéaire	R0300	21 260
Capital de solvabilité requis	R0310	124 417
Plafond du MCR	R0320	55 988
Plancher du MCR	R0330	31 104
MCR combiné	R0340	31 104
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	31 104

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	21 260	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	124 417	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	55 988	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	31 104	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	31 104	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	31 104	4 000

